

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2023

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : SIPPAREC – communication du rapport d’activité 2021

Rapporteur : Jean-Pierre Riotton

La ville de Sceaux est membre du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPAREC), auquel elle a délégué la compétence d’autorité concédante de la distribution publique d’électricité ainsi que la maîtrise d’ouvrage des travaux d’électrification sur le réseau de cette distribution publique d’électricité et la compétence « réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication ».

L’article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que les rapports annuels d’activité des établissements publics de coopération intercommunale, adressés aux maires de chaque commune membre, doivent faire l’objet d’une communication au conseil municipal.

Dans ce cadre, le rapport pour l’exercice 2021 sur les activités du SIPPAREC est accessible sur le site internet www.sipparec.fr.

En ce qui concerne la collaboration entre le SIPPAREC et la ville de Sceaux, elle porte notamment sur l’achat d’électricité dans le cadre d’un groupement de commandes multi-communes et sur la prise en charge des travaux d’enfouissement de réseaux électriques.

Corrélativement à ces opérations d’enfouissement, le SIPPAREC apporte une aide financière à la Ville pour les opérations de renouvellement de l’éclairage public.

Le concours du SIPPAREC porte par ailleurs sur :

- les diagnostics de performance énergétique ;
- une assistance à maîtrise d’ouvrage sur le volet environnemental dans les projets de construction et de réhabilitation.

Pour rappel, à la fin de l’année 2020, le SIPPAREC était intervenu pour la remise en service de bornes de recharge électrique de véhicules, face à l’hôtel de ville.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite de ces documents.